

## RÈGLEMENT N° 2016-352

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 – AGRANDISSEMENT DE L'AIRE D'AFFECTATION CV – SECTEUR DU VIEUX-QUAI**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire d'affectation CV à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle située dans le quadrilatère des rues Smith et Régnauld et des avenues Brochu et Cartier;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Guy Berthe pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 14 mars 2016;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE  
CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme »;
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir l'aire d'affectation CV à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle située dans le quadrilatère des rues Smith et Régnauld et des avenues Brochu et Cartier;
4. Ladite aire d'affectation CV est agrandie à partir d'une partie du lot connu et désigné comme étant le lot n° 2 828 546 du cadastre du Québec, lequel illustré au plan en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante;
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du Plan d'urbanisme, est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante;
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 8 février 2016
- **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 17 février 2016
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 2 mars 2016
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 14 mars 2016
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 29 mars 2016
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 25 avril 2016
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 mai 2016
- **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 4 mai 2016
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 25 avril 2016

**Règlement n° 2016-352 (suite)**

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

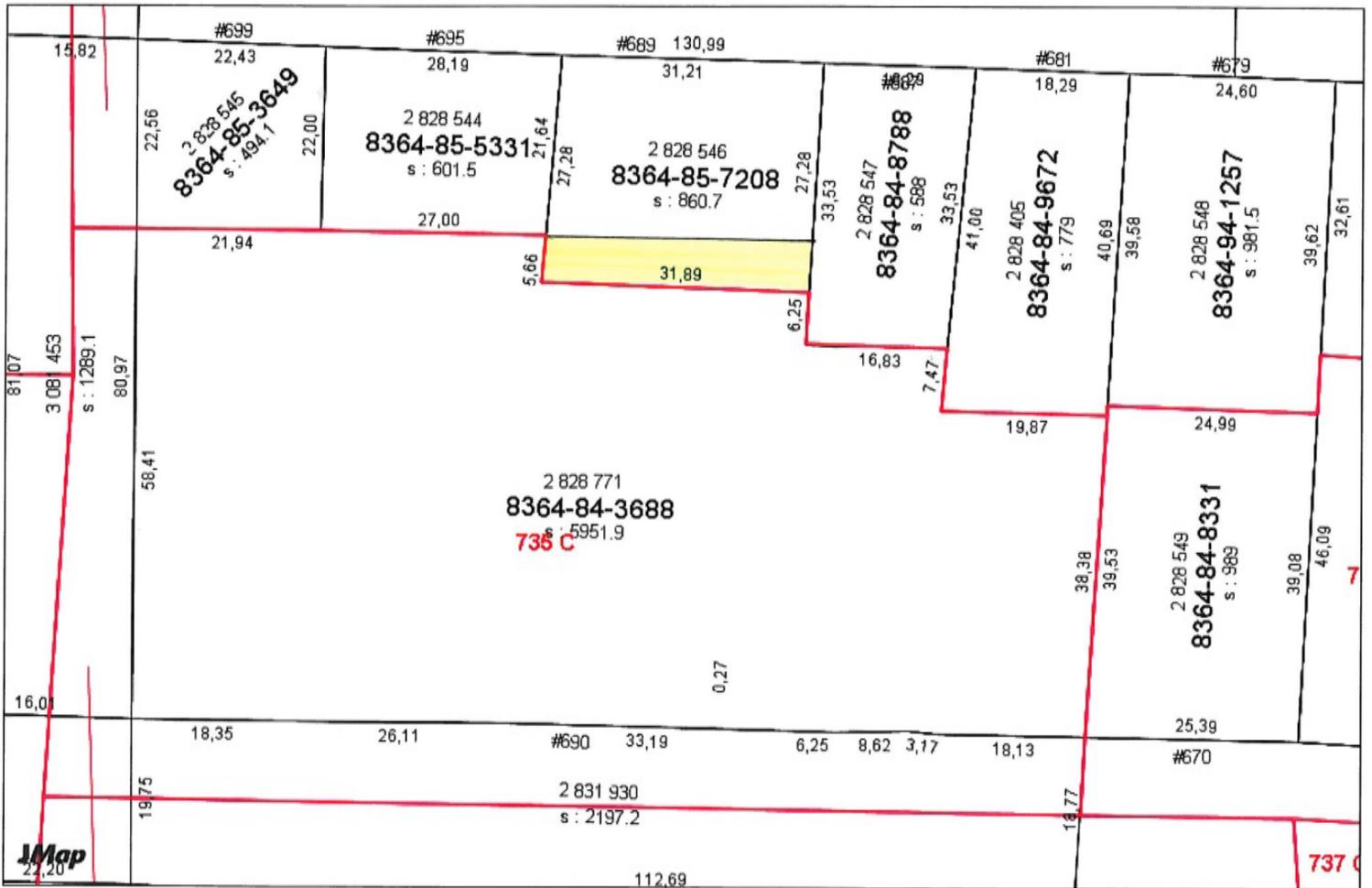
VRAIE COPIE CONFORME

---

Greffière

ANNEXE A

PLAN



Sept-Iles- 97007

Producteur: Mathieu Archambault

Date: 05/01/2016

1:624

ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

